

Anney, le 15 septembre 2019

**Nos Références :**

AM/PC/BB/SDL/ML

**Vos Références :**

Courrier reçu le 12/07/2019

**Dossier suivi par :**

Séraphine DE LUCA ☎ 04 50 23 92 44

Muriel LAPERRIERE ☎ 04 50 23 92 33

**Objet :** Elaboration du PLU

**Monsieur Eric ANTHOINE**

Mairie

En Mairie

31 place de la Mairie

74440 LA RIVIERE-ENVERSE

Monsieur Le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, et nous vous en remercions.

❖ **En introduction de la compréhension de votre territoire et éventuellement pour compléter votre rapport de présentation :**

Nombre habitants*	462
Evolution démographique*	Stagnante, solde migratoire devenu négatif
Indicateur de concentration emploi*	28 emplois pour 100 actifs (en hausse)
Part des actifs habitant et travaillant sur commune*	16% (en hausse +4 points)
Divers	43% de résidences secondaires

\*Insee 2016

**L'artisanat sur votre commune :**

- 17 entreprises artisanales recensées au Répertoire de Métiers et de l'Artisanat 74 (dont 8 dans le secteur du Bâtiment, 3 dans le travail du bois et 1 entreprise de décolletage).
- 31% des entreprises du territoire sont artisanales (hors champ marchand agricole).

Depuis 2010, le territoire a enregistré 11 immatriculations et 6 radiations. **Le tissu artisanal se renouvelle, malgré 2 périodes où les radiations ont été plus importantes (en 2011, et 2018).**

Le village ne compte pas de commerces de proximité. La polarité commerciale la plus proche est Taninges.

❖ **Sur le PADD**

Axe 2.2 : vous souhaitez :

- Maintenir et développer les activités existantes
- Encourager l'implantation du petit commerce au chef-lieu et villages
- Prendre en compte la gestion des déchets inertes

**Pour le développement du commerce, nous préconisons un seul lieu pour son implantation. Le développement de nouvelles activités commerciales sera difficile compte tenu du profil de la commune, de sa taille et de sa proximité avec Taninges.**

❖ **Sur les OAP**

Aucune observation.

❖ **Sur le règlement :**

- En zones **UA, UB, AUa et Aub**, les activités artisanales non nuisantes sont autorisées.
- En zone **UX**, vous autorisez le logement sous condition. Selon nous, ce logement ne devrait pas dépasser 20%-25% de la surface de plancher totale du bâtiment de l'activité, **dans une limite maximum de 50 m<sup>2</sup>.**

**Nous vous invitons à préciser que les activités commerciales de détail ne sont pas autorisées** (sauf activités liées à une activité de production sous réserve qu'elles soient en rapport avec l'activité principale concernée sur le même ensemble de la zone d'activité).

**Comme évoqué dans le PADD, nous préconisons que les activités de détail (avec point de vente) soient autorisées uniquement en zone UA.**

- En zones **A et N**, la vente directe à la ferme (circuit court) est autorisée. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat ne s'oppose pas également à des points de vente de produits transformés à conditions que ces derniers **soient inscrits au Répertoire des Métiers pour toutes activités de transformation/ élaboration des produits et restent en lien avec la production agricole.** Cet ajout au règlement peut être nécessaire dans ce cas : « les constructions destinées à la transformation et au commerce sont admises à condition que l'activité de transformation soit déclarée au Répertoire des Métiers par rapport à ces extensions en lien avec la production agricole. »

**La question des déchets (annexes sanitaires)**

Concernant les déchets du BTP, il n'existe pas de site de stockage sur la commune. Le plus proche se situe à Vougy. Vous n'identifiez pas de zone pouvant accueillir les déchets inertes bien que ce soit une volonté affichée dans votre PADD. Cette réflexion est à mener à l'échelle de l'intercommunalité.

Considérant l'ensemble de ces éléments, **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées.**

Nous aimerions pouvoir disposer par la suite d'un exemplaire du rapport du Commissaire Enquêteur lors de la finalisation de votre projet. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués

Le Président par interim,

